

# INFORMATION MEDICAMENTS



Donnée par : Camille Bolomey, Pharmacienne  
Date : 27/03/2023

## Remise fractionnée des traitements

Le 20.03.2023, l'OFSP a mis en place diverses recommandations pour pallier aux difficultés d'approvisionnement de certains traitements. Une liste de traitements pour lesquels une remise fractionnée est fortement recommandée, a été diffusée. Il s'agit principalement de traitements antibiotiques (amoxicilline, co-amoxicilline, levofloxacine, cefuroxime et de quelques stupéfiants).

Dès lors, afin de mettre en application cette recommandation, les antibiotiques faisant partie de cette liste ne seront plus délivrés sous forme de boîte (sauf pour les stocks établissement/consignation). Ils vous seront délivrés à l'unité en quantité exacte selon la durée de traitement et posologie inscrites dans le DIR ou Carefolio.

Les antibiotiques étant délivrés dans les semainiers ne sont pas concernés par cette recommandation, car ils sont déjà remis de manière fractionnée.

Cette recommandation ne sera pas mise en application à l'heure actuelle pour les stupéfiants, car il s'agit de traitements chroniques et ils sont donc exclus de cette recommandation.